

« LE FNE - FORMATION » COVID-19 SPECIAL HCR

Investissez dans les compétences de vos salariés, pendant cette période exceptionnelle, avec une prise en charge de vos formations via le Fonds National de l'Emploi (FNE-Formation).

Avec le soutien de l'Etat et d'AKTO, la Branche lance son plan de formation spécifique reprise. L'objectif est d'anticiper la réouverture, préparer les professionnels, employeurs et salariés des Hôtels, Cafés, Restaurants, Traiteurs Organisateur de Réception et Discothèques à accueillir les clientèles dans de bonnes conditions.

Quel public ?

Tout salarié en activité partielle ou en activité sur le temps de la formation, et qui donne son accord pour suivre une formation. Toutes les catégories socio-professionnelles sont éligibles.

Sont exclus :

- Les salariés en contrat d'apprentissage/contrat de professionnalisation
- Les Travailleurs Non-Salariés

Quelles formations éligibles ?

A l'exception des formations obligatoires liées à la sécurité au sens des articles L. 4121-1 et 4121-2, toutes les actions de formations sont éligibles (à distance, en présentiel, interne) :

- Les actions de branches AKTO
- Les actions de VAE
- Le Plan de Développement des Compétences
- Les bilans de compétences

Les formations par alternance et apprentissage sont exclues.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2021. Les actions ne doivent pas excéder la durée de 12 mois, elles doivent être terminées avant le 31/12/2022 et être réalisées par un prestataire externe déclaré ou dans le cadre de la formation en interne.

Les actions de formations sont éligibles à condition qu'elles s'inscrivent dans l'un des parcours suivants :

Parcours compétences spécifiques Covid-19

Accompagner les évolutions pour la pérennité et le développement de l'entreprise :

- nouveaux marchés/produits, nouveaux procédés de fabrication et techniques de commercialisation,
- nouveaux modes d'organisation et de gestion (travail collaboratif renforcé/à distance, process des fonctions support).

• Parcours Management

• Anticiper et accompagner les équipes à la reprise de l'activité (gestion/organisation, préparer à la reprise de l'activité, développer les compétences QVT et RPS, mettre en œuvre la démarche Eco responsable dans l'entreprise).

• Exemples : Valoriser le changement pour développer l'investissement des collaborateurs. Animer des réunions en présentiel ou distanciel pour faciliter les prises de décision. Accompagner l'équipe à surmonter les obstacles frustrants pour atteindre les objectifs fixés. Savoir engager toute l'entreprise dans une démarche eco responsable...

• Parcours Compétences Techniques

• Remobiliser après une période d'inactivité et un contexte professionnel qui évolue (cuisine, salle, sommellerie, geste et posture...)

• Exemples : Revoir son offre et sa carte. Optimiser la vente additionnelle. Maîtriser les standards et procédures de service. Déguster le vin et savoir en parler et le décrire à son client. Organiser le travail pour diminuer les contraintes. Se réapproprier les fondamentaux de son métier pour aborder au mieux la reprise...

• Parcours Relations Clients

• Développer le sens de l'écoute et la qualité de service pour s'adapter à une clientèle éprouvée par le contexte COVID-19 (établir une communication, commercialisation, digitalisation de la relation client).

• Exemples : Adapter sa communication à son interlocuteur. Gérer les situations délicates. Utiliser les réseaux sociaux...

Parcours Certifiant

Dont l'ensemble des parcours certifiants de la Branche : [Certidev](#)

Parcours de Reconversion

Voir la [FAQ](#) du Ministère du Travail ou le site internet [AKTO](#)

Parcours anticipation des mutations

Thématiques stratégiques pour le secteur et accompagnement des salariés indispensables dans leur montée en compétences et leur appropriation des outils/méthodes de travail dans le cas des transitions numérique et écologique : voir le site internet du [Gouvernement](#)

Quelle prise en charge des coûts pédagogiques et pour quelles entreprises ?

- 300 salariés

Activité partielle
100%

Activité partielle longue durée
100%

Entreprises en difficultés¹
100%

300 à 1 000 salariés

Activité partielle
90%²

Activité partielle longue durée
100%²

Entreprises en difficultés¹
90%²

+ 1 000 salariés

Activité partielle
90%²

Activité partielle longue durée
100%²

Entreprises en difficultés¹
60%²

Une partie des frais annexes peut être prise en charge de manière forfaitaire (2€ HT/heure de formation en présentiel).

¹ Voir la [FAQ](#) du Ministère du Travail ou le site internet

² Dont 20% de cofinancement AKTO

Comment déposer votre dossier ?

Contactez votre conseiller AKTO

Connectez-vous à votre compte Extranet AKTO branche HCR : <https://monespace.fafih.com>

Compléter la demande de prise en charge en sélectionnant le dispositif « FNE Covid » Pièces à joindre :

- Proposition commerciale
- Programme de formation
- Demande de subvention FNE
- Notification de l'activité partielle par la DREETS (ex DIRECCTE)